

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Quorum : 20

Présents : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Nombre de votants : 27

Convocation : 11/12/2023

Affichage de la convocation : 11/12/2023

Le mardi 19 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 11 décembre 2023.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, Mme BEAUDOIRE Céline, Mme BELLEPERCHE Nicole, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMARET Stéphanie, M. DEVISE Gérard, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, M. GUYOT Philippe, M. HAMELIN Henri, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, M. MASSON Didier, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline.

Absents Excusés : M. DESMONTS Noël (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M. DUGUET Christian), Mme FONTAINE Estelle, M. HAGHEBAERT Frédérick (donne pouvoir à M. LEPRETRE Laurent), M. LARRIVIERE Jean, M. MANNOURY César (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme MARTIN Valérie, Mme PARENT Marie (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme WINCZURA Karine (donne pouvoir à M. POIRIER Franck).

Absents : M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LAMARRE Nicole, Mme MASSE Maryse, Mme SAUVANEIX Alexandra, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina.

Assistai(ent) également :

Mme OREART Patricia – Conseillère aux décideurs locaux – DGFIP de l'Orne

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Mme SUTOUR Sandrine – Responsable du service des finances

Monsieur le Maire souligne que la convocation afférente à la présente réunion indique une heure précise de séance portée à 18h30.

Monsieur le Maire constate l'arrivée des derniers conseillers municipaux ; le quorum est atteint de justesse à 19h00. Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux se doivent de confirmer, à réception de leur convocation respective, leur présence ou pas aux séances municipales, afin d'organiser en amont les assemblées.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

**2- Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 26 octobre et 30 novembre 2023**

**3- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

**4- Budget principal :**

- vote du budget primitif 2024

- principe de fongibilité des crédits

**5- Budget annexe Les Touches : 1ère tranche de travaux de VRD (desserte de la gendarmerie et du lot n°9),**

**6- Consultation pour des travaux de relevage de tombes sur les exercices 2024 et 2025**

**7- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

**8- Commune déléguée de Randonnai : servitude pour un poste de transformation électrique**

**9- Ressources humaines : autorisation de recrutement d'un agent non permanent**

**10- Questions diverses**

**Point 1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur LEPRETRE Laurent est désigné secrétaire de séance.

## **Point 2- Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 26 octobre et 30 novembre 2023**

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 26 octobre et 30 novembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### **Point 3 - Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal DECISION N°2023-136**

Décide d'accepter le devis n° VTE20231002672 du 26 Octobre 2023 de **FHV** Mayenne 2 La Draumerie ZA 53100 SAINT-GEORGES-BUTTAVENT concernant le **remplacement du moteur de la VMC des WC Publics pour un montant de 1 195 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.**

*Monsieur LEPRETRE Laurent indique que le coût de la prestation est élevé.*

### **DECISION N°2023-137**

Décide d'accepter le devis n° DE00006673 du 13 novembre 2023 de **Perche Info** 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE concernant le remplacement du **disque dur de l'ordinateur des élus pour un montant de 165,83 € HT sur la commune de Tourouvre au Perche** (bureau 1<sup>er</sup> étage Tourouvre)

### **DECISION N°2023-138**

Décide d'accepter le contrat de prestation ponctuelle n°2199090.1.V2 du 21 novembre 2023 de **APAVE** Caen 5 rue d'Atalante CS 90200 14205 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX concernant la **vérification des aires de jeux publiques pour un montant de 640 € HT sur la commune de Tourouvre au Perche.**

*Monsieur LEPRETRE Laurent indique que le coût des prestations est élevé (décisions n° 2023-138 et 139). Pourquoi les prestations ne sont-elles pas faites le même jour ?*

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame VALERY Nelly qui indique qu'une consultation auprès de 4 entreprises a été faite par le service de la Police municipale. La société APAVE, après analyse des offres, est la mieux disante. Les prestations concernent d'une part les aires de jeux de la commune de Tourouvre au Perche et d'autre part le city-stade (Tourouvre), celles-ci sont différentes ; pour plus de clarté le tarif est sélectionné pour chaque mission. Ces prestations sont effectuées le même jour par un technicien de la société APAVE.*

*Monsieur MANNOURY Christophe expose que la commune n'a pas le choix, il convient d'appliquer les vérifications réglementaires.*

### **DECISION N°2023-139**

Décide d'accepter le contrat de prestation ponctuelle n° 2210793.1 du 23 novembre 2023 de **APAVE** Caen 5 rue d'Atalante CS 90200 14205 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX concernant la **vérification des équipements sportifs du city stade pour un montant de 450 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.**

### **DECISION N°2023-140**

Décide de signer la **convention de mise à disposition au profit de l'Association Pétanque Tourouvraine, d'une partie des trois garages situés Rue du 8 mai 1945 sur TOUROUVRE, à titre gracieux.**

### **DECISION N°2023-141**

Décide de signer la **convention de mise à disposition au profit de l'Association « La Chorale Les Chants Libres », pour l'occupation de la salle des fêtes de Bubertré à titre gracieux.**

### **DECISION N°2023-142**

Décide d'accepter le devis n° DE00006653 du 9 Novembre 2023 de **PERCHE INFO** 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE concernant un **contrat de prestation de service pour la maintenance du matériel informatique de la commune de Tourouvre au Perche (crédit d'heures d'assistance en ligne et sur site pour 25 h par an) pour un montant de 1 620 € HT.**

#### **DECISION N°2023-143**

Décide d'accepter le devis du 28 Novembre 2023 de la SARL **Johann Rousseau** 4 chemin les Champs Sorans 61290 LE MAGE concernant le **câblage et l'abattage de 7 arbres en bordure d'une route forestière pour un montant de 800 € HT sur la commune déléguée de Bresolletes.**

*Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?*

*Monsieur GUYOT indique qu'il s'agit de travaux sécurisation de la voie publique ; un retour sur la vente de bois de chauffage est escompté.*

#### **DECISION N°2023-144**

Décide d'accepter le devis du 29 Novembre 2023 de **LALAOUNIS TRAITEUR** Rue du Square Eugène Cordier Longny-au-Perche 61290 LONGNY LES VILLAGES concernant le **repas des aînés d'un montant de 7 733,33 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2023-145**

Décide d'accepter le devis n°D23-00133 du 30 Novembre 2023 de **Kilian MOLVEAUX** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant **l'installation d'une borne Wifi Public aux Muséales pour un montant de 650 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2023-146**

Décide, concernant les **travaux d'aménagement des tribunes au stade sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant global de 4335 € HT, d'appliquer une cadence de paiement, au profit de l'entreprise EMERY Paysages La Sablonnière 61300 SAINT MICHEL THUBEUF, comme suit :**

**-Acompte n°1 : 2 430,00 € HT (56,05%) .**

**-Acompte n°2 : SOLDE.**

*Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?*

*Monsieur le Maire donne la parole à Madame VALERY Nelly qui expose que la dépose a été validée en amont (décision n°2022-116) ; il s'agit d'établir un acompte de paiement pour une 1<sup>er</sup> prestation (demande DGFIP).*

*Les travaux seront relancés au vu d'un calcul de charge de la dalle ; l'entreprise EMERY pourra alors terminer les travaux.*

#### **Point 4- Budget principal :**

**- vote du budget primitif 2024**

**- principe de fongibilité des crédits**

#### **DELIBERATION 2023-12-01**

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux ont eu en amont de la présente séance les annexes relatives au vote du budget primitif 2024. La commission des finances et les membres du bureau, réuni le 7 décembre 2023, ont émis un avis favorable à l'évaluation des crédits budgétaires 2024 (budget primitif).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OREART Patricia qui expose la vue d'ensemble du budget primitif (sections de fonctionnement et d'investissement) et le principe de fongibilité des crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-12-03-b du 15 décembre 2022 portant sur le principe de la fongibilité des crédits,

Monsieur le Maire présente les propositions du budget principal 2024 en faisant lecture des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

-dépenses prévues à hauteur de 2 418 337€

et

-recettes prévues à hauteur de 2 418 337 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

-dépenses prévues à hauteur de 392 232 €

et

-recettes prévues à hauteur de 392 232 €

**Votants : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget principal 2024 tel que présenté supra.**

**Point 5- Budget annexe Les Touches : 1ère tranche de travaux de VRD (desserte de la gendarmerie et du lot n°9)**

**DELIBERATION 2023-12-02**

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération n°2023-05-02 du 24 mai 2023 portant « Commune déléguée de Tourouvre - 1<sup>ère</sup> tranche d'accès au lotissement Les touches et à la nouvelle gendarmerie : mise au point du prévisionnel de travaux et du contrat de maîtrise d'œuvre»,

Vu la consultation des entreprises lancée le 11 octobre 2023 qui concerne l'opération de travaux exposés ci-dessus,

Vu l'analyse des offres portée en commission d'appel d'offres le 8 décembre 2023 et vu l'avis des membres :

LOT	DESIGNATION	CANDIDAT	CLASSEMENT	OFFRE € HT
1	Terrassement Voirie Assainissement	ZUNINO TP	1ER/2	61 834.50€
1	Terrassement Voirie Assainissement	TOFFOLUTTI	2EME/2	88 247,84 €
2	Réseaux souples	RESEAUX ENVIRONNEMENT	1ER/1	26 141.50€

Les membres de la CAO ont émis un avis favorable à l'attribution des marchés publics de travaux aux entreprises ZUNINO TP pour un montant de 61 834.50€ HT (estimation MOe 84 278.70€ HT) et RESEAUX ENVIRONNEMENT pour un montant 26 141.50€ HT (estimation MOe 22 860.50€ HT).

Monsieur LEPRETRE Laurent demande le coût du contrat de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que le montant est de 6 375.39€ HT

Considérant que la Communauté de communes des Hauts du Perche acte par délibéré du 13 décembre 2023 l'approbation des lots de travaux de construction d'une gendarmerie sur la commune déléguée de Tourouvre, Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder dès lors à l'attribution des deux lots exposés supra.

**Votants : 27**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'ATTRIBUER les lots de travaux pour l'opération dite « 1ère tranche de travaux de VRD (desserte de la gendarmerie et du lot n°9) - Tourouvre », comme suit :**

LOT	DESIGNATION	CANDIDAT	CLASSEMENT	OFFRE € HT	OBSERVATION
1	Terrassement Voirie Assainissement	ZUNINO TP	1ER/2	61 834.50€	OFFRE RETENUE
2	Réseaux souples	RESEAUX ENVIRONNEMENT	1ER/1	26 141.50€	OFFRE RETENUE

**D'INSCRIRE les crédits à hauteur de la dépense exposée ci-dessus au budget 2024,**

**D'AUTORISER la dévolution des travaux,**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

## **Point 6- Consultation pour des travaux de relevage de tombes sur les exercices 2024 et 2025**

### **DELIBERATION 2023-12-03**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre pour étudier le rapport d'analyse de(s) offre(s) qui concerne les travaux de relevage de tombes sur les exercices 2024 et 2025. Etaient présents également les élus référents des communes déléguées concernées.

Communes concernées :

- Tourouvre 32 tombes
- Randonnai : 13 tombes
- Bresollettes : 10 tombes + 1 ossuaire
- Autheuil : 6 tombes

Un dossier de consultation a été envoyé à 3 établissements. Une offre a été réceptionnée : entreprise MOUSSET JP et FILS SARL, pour un montant de 26 428.34€ HT.

Les membres de la CAO et les élus référents ont émis un avis favorable à l'attribution du marché public à l'entreprise MOUSSET JP et FILS SARL.

Monsieur le Maire expose que les travaux exposés ci-dessus comprennent la création d'un ossuaire sur la commune déléguée de Bresollettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-4, confiant au Maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumés dans le terrain commun sont aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

**Votants : 27                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:-**

**ACCEPTE la proposition de l'entreprise MOUSSET JP et FILS SARL pour un montant de 26 428.34€ HT ; l'échéancier de paiement sera le suivant :**

- **1<sup>er</sup> acompte de 50% en 2024**
- **Solde de paiement en 2025**

**DECIDE de la création d'un d'ossuaire sur la commune déléguée de Bresollettes,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

## **Point 7- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

### **DELIBERATION 2023-12-04**

Vu la demande d'admission en non-valeur du 4 décembre 2023 du comptable public d'un montant de 469.03 € faisant référence à la liste n° 6059650115 de titres non recouverts : n°208-2019, n°334-2020, n°495-2020.

**Votants : 27                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes non recouvrées exposées supra,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**Point 8- Commune déléguée de Randonnai : servitude pour un poste de transformation électrique**  
**DELIBERATION 2023-12-05**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de VRD pour la construction d'une boulangerie et de 4 logements à Randonnai, il convient d'instaurer une servitude pour lesdits travaux diligentés par le Territoire Energie de l'Orne, qui concernent l'extension du réseau Basse tension :

- confection d'une tranchée et pose d'un câble de distribution publique 230/410V sur une longueur de 188m environ
- pose de 3 coffrets de distribution électrique, ainsi que 4 coffrets de branchement

La parcelle concernée est cadastrée Section 343 B n°831, située Route de Sainte Anne.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques précise l'implantation du réseau comme suit :



**Votants : 27      Pour : 27      Contre : 0      Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**APPROUVE le principe de servitude exposé ci-dessus,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**Point 9- Ressources humaines : autorisation de recrutement d'un agent non permanent**  
**DELIBERATION 2023-12-06**

Monsieur le Maire expose l'embauche d'un agent au service technique pour la période du 20 octobre 2023 au 31 décembre 2023 et précise que cette démarche a été initiée pour renforcer l'équipe technique par suite d'arrêts de travail récurrents sur l'année 2023.

Madame ENGRAND Corinne, demande que soit étudié la possibilité de garder l'agent au service technique.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le principe de recrutement temporaire, selon les besoins du service technique, par suite d'un accroissement d'activité.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23,

VU le budget de la collectivité,

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire de recruter momentanément un contractuel pour les besoins du service technique en matière d'entretien des espaces verts et des bâtiments,  
Monsieur le Maire propose de délibérer sur le principe de recrutement temporaire pour un accroissement d'activité, selon les besoins du service technique,

**Votants : 27                  Pour : 27                  Contre : 0                  Abstention(s) : 0**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE,**

**Article 1 : Recrutement.**

<input checked="" type="checkbox"/>	Article L332-23 1°	1° Un <b>accroissement temporaire d'activité</b> , pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.
-------------------------------------	--------------------------	---

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : assurer l'entretien des espaces verts et de la voirie, effectuer les petits travaux de maintenance. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique, 1er échelon dont l'indice brut est le 367.

**Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

**Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 4 : exécution.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

**Point 10- Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes des Hauts du Perche a procédé à la validation des lots de travaux pour la construction de la gendarmerie à Tourouvre pour un montant de 2 142 609.11€ HT contre 2 457 302.80€ HT estimé. La Cdc emprunte à hauteur de 1 300 000€ (4% sur 30 ans).

La DETR est notifiée à hauteur de 620 000€, le FCTVA serait de 430 000€, le loyer est estimé à 79 000€/an.

Un fonds de concours de la commune est demandé à hauteur de 150 000€ (délibération n°2022-06-01).

Monsieur le Maire informe des derniers chiffres de recensement de la population édité par l'INSEE :

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 3059 contre 3117 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Populations des communes associées ou déléguées de Tourouvre au Perche**

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Authueil	111	0	111
Bivilliers	62	1	63
Bresolettes	23	1	24
Bubertré	129	3	132
Champs	72	0	72
Lignerolles	159	3	162
Poterie-au-Perche	135	2	137
Prépotin	122	1	123
Randonnal	703	6	709
Tourouvre	1507	19	1526

Monsieur GUYOT Philippe fait part des difficultés de sa suppléance aux réunions régulières du Parc Naturel Régional du Perche ; et propose de nommer un nouveau délégué suppléant après entretien avec l'élu nommé à ces fonctions, Monsieur BILLON Arnaud.

Monsieur DUGUET demande l'état d'avance des travaux à Randonnai en ce qui concerne la boulangerie et les 4 logements sociaux.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques informe que les travaux ont été ajournés en raison de difficultés rencontrées lors de la mise à nu et de la préparation du terrain. un concassage de blocs de béton a dû être entrepris.

L'arrivée importante de pluie sur le secteur a retardé d'autant la reprise des travaux, ces derniers ont été retardés de deux mois. Une reprise devrait être prévue pour le mois de janvier, une concertation avec le maître d'œuvre est en cours.

Monsieur DEVERSE Gérard demande où en est le dossier d'adressage ?

Madame BEAUDOIRE Céline, expose qu'un cahier des charges pour l'acquisition de plaques et numéros a été élaboré. Les premiers résultats annoncent un estimatif de la dépense importante : de 100 000 € TTC à 135 000 € TTC. Les investigations se poursuivent.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques remercie les personnes qui se sont déplacées aux marchés de Noël de Randonnai. Pas moins de 5 000 visiteurs ont été décomptés. Les 2 autres marchés de Noël d'Autheuil et Tourouvre ont rencontrés un réel succès, ils ont contribué à l'animation de nos villages durant plusieurs semaines.

La séance est levée à 20h35.